

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 novembre 2023

Date de la convocation :

22/11/2023

Date affichage : 22/11/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2023_53

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept novembre, à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : PRIX DES LOYERS AU 1ER JANVIER 2024 COMMUNE LAVERGNE

Le Maire propose, comme l'indique les contrats de baux des logements communaux, la révision des loyers au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction. Cette année l'indice de référence des loyers au 3ème trimestre est de **141,03**

Sur un an les loyers augmentent de + 3,50 %.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les acomptes sur chauffage fioul des logements 1D et 1G du 1er étage du bâtiment école, la consommation annuelle dépassant largement les acomptes actuels. Pour les logements les acomptes pourraient être les suivants :

- 1D passer de 45 € à 75 €

- 1G passer de 75 € à 115 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à l'augmentation des loyers de + 3,50 % et fixe les loyers des logements communaux comme suit à compter du 1er janvier 2024, ainsi que l'augmentation des acomptes chauffage des logements 1D et 1G du 1er étage, bâtiment école :

LOGEMENTS	SUPERFICIE	LOYER ACTUEL	Indice IRL du 3ème trimestre année 2023	Indice IRL du 3ème trimestre année 2022	Montant du loyer au 1er janvier 2024 - hors charges	CHARGES				Montant des loyers charges comprises au 1er janvier 2024
						Acompte chauffage fioul (logts 1D+1G)	Taxe TEOM	Entretien Chaudière (2 logts école) ou chauffage eau (2 logts mairie)	Electricité et nettoyage des communs (cage escalier,...)	
1G N° 1G - T 2 - MAIRIE	42 m ²	307,63 €	141,03	136,27	318,38 €		9,00 €	10,00 €	8,00 €	345,38 €
1D N° 1D - T 3 - MAIRIE	57 m ²	423,56 €	141,03	136,27	438,36 €		11,00 €	10,00 €	8,00 €	467,36 €
2G N° 2G - T 3 - ECOLE	48 m ²	305,60 €	141,03	136,27	316,27 €		9,00 €		8,00 €	333,27 €
1G N° 1G - T 4 - ECOLE	83 m ²	434,94 €	141,03	136,27	450,13 €	115,00 €	11,00 €	10,00 €	8,00 €	594,13 €
1D N° 1D - T 3 - ECOLE	49,50 m ²	361,60 €	141,03	136,27	374,23 €	75,00 €	9,00 €	10,00 €	8,00 €	476,23 €
2D N° 2D - T 1 - ECOLE	40 m ²	253,51 €	141,03	136,27	262,37 €		9,00 €		8,00 €	279,37 €
		2 086,84 €			2 159,73 €					2 495,72 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
 Didier BES

